

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
REGION ILE DE FRANCE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES



EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 29/05/2025

ID : 095-219505666-20250527-CM2025_21-DE

S2LO
LIBÉRATIONS

DATE DE CONVOCAATION : 20/05/2025

DATE D'AFFICHAGE : 20/05/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 17

VOTANTS : 19

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE 26 MAI A 19H30

LE CONSEIL MUNICIPAL LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR THIERRY PICHERY, LE MAIRE.

Étaient présents : Mmes Mrs : Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Myriam BOISARD, Françoise TRICAUD, Jacques FERON, Stadjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX dans l'ordre de leur élection et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame Karine SAINTIPOLY représentée par Monsieur Robert NOETZEL
Monsieur Sylvain BRINDEJONC représenté par Monsieur Jacques FERON

Absents :

Monsieur David DELEAGE
Monsieur Christophe LAFOUGE
Monsieur Donatien VINCENT
Madame Cécile HERVIN

Madame Christine COOREVITS a été élue secrétaire.

Arrêt de projet de plan local d'urbanisme (PLU) et bilan de la concertation

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles, L.101-2, L.151-1 et suivants et R.104-11 et R.151-1 et suivants, ainsi que l'article L.103-2 ;

Vu la délibération en date du 20/11/2023 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 15/10/2024 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu le projet du plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 22/11/2023 au 21/05/2025 ;

Vu les réunions publiques en date du 19/11/2024 et du 04/04/2025 ;

Vu l'avis favorable du Parc naturel régional Oise – Pays de France du 19 mai 2025 concernant les zones d'accélération pour les énergies renouvelables et de récupération dans le cadre de la loi APER ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARRÊTE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Martin-du-Tertre, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

TIRE le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
- à la MRAE
- aux communes limitrophes qui en ont fait la demande ;
- aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Saint-Martin-du-Tertre, le 27 mai 2025

Le Maire
Thierry PICHERY

